

# **COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA DIXIEME REUNION DU BUREAU DU REFMA AGADIR (MAROC), 01 et 02 Juillet 2013**

Le Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA) a tenu sa dixième réunion les 1 et 2 Juillet 2013 à l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM) d'Agadir (Maroc).

Cette rencontre avait pour principal objectif l'élaboration du plan d'actions triennal (2014-2016) du REFMA.

Y ont pris part les Membres du Bureau dont la liste nominative est jointe en annexe.

<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b>DEROULEMENT</b>
<p>1- Présentation du REFMA;</p> <p>2- Présentation des activités de la formation en pêche dans chaque pays membre du bureau du REFMA ;</p> <p>3- Brainstorming pour l'élaboration d'un plan d'actions triennal 2014-2016</p> <p>4- Divers</p>	<p>1- <b>Présentation du REFMA</b></p> <p>Après les civilités aux participants et la bienvenue aux nouveaux membres du bureau du REFMA par Monsieur Brahim BOUDINAR, Président de séance, Monsieur BOUALI, chargé de mission à la COMHAFAT, juste après avoir remercié le Japon pour son appui financier à la Conférence, a indiqué l'intérêt qui est porté au fonctionnement du REFMA et surtout les attentes par rapport à la contribution que ce regroupement pourrait apporter en vue de faciliter la réalisation des objectifs qui ont été assignés à la COMHAFAT.</p> <p>Un tour de table a permis à chaque participant de se présenter, histoire de se connaître mutuellement.</p> <p>Concernant la présentation du REFMA et de ses activités, Monsieur Brahim BOUDINAR, a indiqué que le regroupement a été créé en Mai 2002 et son premier bureau composé de la COMHAFAT et de cinq pays (Maroc, Mauritanie, Sénégal, Gabon, Guinée) a été mis en place.</p> <p>De 2002 à 2009, le REFMA a tenu deux (02) assemblées générales ; neuf (09) réunions de bureau et trois ateliers thématiques relatifs au sauvetage et survie en mer (Mauritanie) ; Activités de formation maritime dans les Etats Africains riverains de l'Atlantique (Mauritanie) et Sécurité des marins dans la pêche artisanale (Maroc).</p>

PRESIDENT DE SEANCE

Brahim BOUDINAR

RAPPORTEUR

M. KOFFI Kouamé Eugène

Ces activités ont été financées par des partenaires et les Institutions appartenant à des Etats membres de la COMHAFAT.

Compte tenu des difficultés de financement le REFMA n'a pas pu mettre en œuvre son plan d'actions 2010-2012

Les présentes assises s'inscrivent dans le cadre des nouvelles orientations stratégiques de la COMHAFAT,

## **2. Activités de formation en pêche dans chaque pays membre du bureau du REFMA.**

Chaque membre du bureau a été invité à présenter les activités de formation en pêche dans son pays.

Au Cameroun, il existe plusieurs niveaux de formations en pêche qui sont réalisées dans trois (03) structures nationales : le Centre national de formation zootechnique, vétérinaire et halieutique de Founban ; l'Institut des sciences halieutiques de Yabassi et l'Institut des arts, et métiers nautiques et de la pêche de Limbé, qui ouvrira bientôt ses portes. Le centre national de formation zootechnique, vétérinaire et halieutique est dédié à la formation des cadres moyens en aquaculture et en pêche continentale et les instituts, à la formation supérieure en pêche continentale et maritime.

Le Gabon œuvre pour la mise en place de structures de formation en pêche :

Par ailleurs, dans la nouvelle stratégie « Gabon émergent » il est prévu la construction d'un centre de formation. La recherche de financement à cet effet est en cours.

Cependant dans le cadre des accords bilatéraux entre le Gabon et les Pays amis, les acteurs du secteur de la pêche sont régulièrement formés à l'étranger.

En Mauritanie, la formation maritime n'a débuté qu' en 1992 avec la création de l'Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches (ENEMP) dont la mission consiste à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de la formation maritime

Cette école, qui a bénéficié de l'assistance de bailleurs de fonds (Banque mondiale, JICA) et de l'appui de pays amis (Maroc, Canada, Espagne etc.....), offre des formations d'une durée de deux (02) ans dans les filières machines marines et pont, et des technologies des traitements des produits de la pêche. L'ENEMP développe aussi des formations continues ou formations à la carte au profit des professionnels de la pêche qui contribuent, en contrepartie, à son budget de fonctionnement.

Au Sénégal il existait une structure de formation de la marine marchande qui a évolué pour devenir l'Ecole Nationale de Formation Maritime (ENFM).

Ampliation

- Tous les participants

Cet établissement délivre à des jeunes gens titulaires du Bac une formation initiale, principalement à la navigation maritime dans les filières pont et machines pour les flottes de commerce, en deux années. De nombreux modules de formation continue ou de formation à la carte y sont dispensés. L'ENFM possède, en outre, un département dédié à la pêche.

Réputée pour son dynamisme dans la formation maritime en général, l'ENFM qui ambitionne de devenir un institut de formation supérieur sous peu, a signé plusieurs protocoles d'accord avec des structures nationales et internationales, notamment, des pays d'Afrique centrale (Gabon) pour la formation initiale, le recyclage et la mise à niveau de leurs agents.

La pêche artisanale qui occupe de nombreux sénégalais n'est pas encore suffisamment structurée et organisée pour bénéficier davantage d'actions de formation.

En Côte d'Ivoire, il existe deux structures de formation à la pêche

- Le Lycée professionnel de Grand-Lahou, qui forme, à partir du BEPC et en trois années d'études, des techniciens (BT) dans les filières des machines marines, de la pêche et de l'aquaculture.
- L'Ecole Supérieure de Navigation (ESN) qui forme des matelots et matelots qualifiés à la pêche ainsi que des lieutenants et capitaines de pêche selon le standard STCW pour ce qui concerne les cours de navigation.

Il est initié une passerelle susceptible de permettre aux élèves méritants sortis du Lycée de Grand-Lahou de regagner l'ESN pour la poursuite de leurs études pour la pêche au large.

Le Royaume du Maroc dispose de 3500 Km de côte maritime sur l'Atlantique et la Méditerranée. On y pratique la pêche maritime (environ 350 navires), la pêche côtière (2400 navires) et la pêche artisanale (plus de 15 000 barques). L'ensemble de la profession est structurée et organisée.

Pour former les acteurs qualifiés de ce secteur, un dispositif de quatorze centres de formation à la pêche dont un Institut supérieur (ISPM) qui dispensent des enseignements du niveau de qualification matelots jusqu'au niveau BAC + 5 avec des prétentions reconnues pour accéder directement au système LMD des universités pour les lauréats de l'ISPM.

Les écoles de pêche marocaines n'ont pour vocation que la formation pour le marché du travail de pêche du Royaume ; elles sont donc constamment à l'écoute de ce marché et elles se donnent toute la flexibilité nécessaire pour adapter leur ingénierie pédagogique aux exigences conjoncturelles.

Ces présentations ont donné lieu à des échanges qui ont permis aux participants de partager les expériences et les challenges

### 3- Brainstorming pour l'élaboration d'un plan d'actions triennal 2014-2016

En vue de dresser la matrice du plan d'actions triennal du REFMA l'outil SEPO ( succès, échecs potentialités et obstacles) a été Utilisé

Cette démarche a permis de dresser les centres d'intérêt de chaque pays en matière de formation à la pêche. Les résultats de cet exercice, ont servi à élaborer la matrice du plan d'actions triennal :

Pays	Centres d'intérêt
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ingénierie de la formation</li><li>- Diversification des filières</li><li>- Qualités (STCW-F, ISO/V2008, APC)</li></ul>
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"><li>- Formation pratique</li><li>- Partenariat</li><li>- Formation en pêche artisanale</li><li>- Ingénierie pédagogique</li><li>- Insertion professionnelle du genre</li><li>- Problème d'enseignants</li></ul>
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ingénierie de la formation</li><li>- Qualités (STCW-F, ISO/V2008, APC)</li><li>- Ingénierie pédagogique</li><li>- Partenariat, jumelage</li><li>- Suivi des lauréats</li></ul>
Gabon	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pêche artisanale (sécurité et engins de propulsion)</li><li>- Aquaculture</li><li>- Financement de la formation des formateurs (Etudes et Montage de projets)</li></ul>
Cameroun	<ul style="list-style-type: none"><li>- Aquaculture</li><li>- Partenariat</li><li>- Amélioration de la qualité des produits de la pêche</li><li>- Accompagnement pour le fonctionnement de l'institut de Limbe</li></ul>
Maroc	<ul style="list-style-type: none"><li>- Equipe spécialisée en Ingénierie pédagogique</li><li>- Qualités (STCW-F, ISO/V2008, APC)</li><li>- Gestion de navire-école.</li></ul>

### 4- Divers

Une visite guidée des installations pédagogiques de l'ISPM a permis aux participants d'apprécier les supports didactiques et les équipements dont dispose cet institut.



# PROJET DE STATUT DU REFMA

## CHAPITRE 1 : Dispositions Générales

### **Article 01 :**

Dans le cadre de son fonctionnement et aux fins d'atteindre les objectifs à elle assignés, la Conférence Ministérielle sur la coopération Halieutique entre le Etats Africain riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT), il a été créé, en date du 15 octobre 1999, un organe spécialisé au sein de la COMHAFAT pour mener des études, des réflexions et des conseils en matière de formation maritime.

### **Article 02 :**

L'organe spécialisé est dénommé « REGROUPEMENT DES ECOLES DE FORMATION MARITIME » ; son sigle est « REFMA ».

### **Article 03 :**

Les missions explicites du REFMA, ses modalités de fonctionnement ainsi que la qualité de pays membre sont précisées dans le règlement intérieur du REFMA.

## CHAPITRE 2 : Dispositions finales

### **Article 04 :**

Le présent statut peut être amendé ou révisé par la Conférence Ministérielle sur la coopération Halieutique entre le Etats riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT), sur proposition d'un Etat membre ou de son Secrétaire exécutif.

La proposition d'amendement ou de révision est inscrite par le Secrétaire exécutif de la COMHAFAT à l'ordre du jour de la prochaine session de la Conférence Ministérielle.

PROJET DE  
REGLEMENT INTERIEUR  
DU REFMA